



→ **Merci de remplir ce bulletin en MAJUSCULES** ← Les champs soulignés sont obligatoires

**Centre Occitan des Sports  
Subaquatiques**

Piscine Municipale - 17, rue du Soleil d'or 31130  
Balma - Tél : 05 61 24 47 48 (Répondeur)

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.S.S.M.  
(08-31-0159) et à la FFH (14-31-2487)  
[www.coss-balma.com](http://www.coss-balma.com)

Séances le jeudi de 19h à 20h30  
(hors congés scolaires)

**PHOTO**  
(Récente et  
reconnaissable)

**- Demande d'adhésion ENFANT / JEUNE saison 2016/2017** (Version 2 du 14/09/2016)

N° licence :   H  F ( Cadre réservé - date de saisie en ligne ) :

Nom :  Prénom :  Né(e) le :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Tél. privé :  Portable :

E-mail :

Votre adresse mél sera inscrite sur la liste de diffusion gratuite « [coss-balma@yahoogroupes.fr](mailto:coss-balma@yahoogroupes.fr) »  Non je m'y oppose

Niveau actuel plongeur  Débutant  Bronze  Argent  Or autre :

Qualifications :  Gilet  Bateau 1  Bateau 2 autre :

Autre diplôme fédéral :

Par quelle formation êtes-vous intéressé ?  Bronze  Argent  Or  Gilet  Bateau 1  Bateau 2  Niveau 1  "Rien"

Personne à prévenir en cas d'accident (Nom/Prénom) :

Adresse :  Code postal :  Ville :

Tél. privé :  Portable :  Tél. Travail :

Etes-vous allergique à l'aspirine ? :  Oui  Non

Autres précautions médicales ? :

Pièces à joindre **impérativement** lors de l'inscription. **Les dossiers ne sont pris que complets** :

- Certificat médical (par un médecin fédéral, conserver une copie). Date du certificat :
- Photocopie du brevet de plongée (le cas échéant).
- Photocopie licence FFESSM si licencié dans un autre club.
- Une photo d'identité récente agrafée en haut de ce bulletin.
- Ce bulletin d'inscription entièrement complété.

**Mineurs** : Autorisation parentale (voir document joint)

**Attention** : Pour les mineurs, un adulte (voir ANNEXE) accompagnera le mineur à toutes les séances en piscine, les sorties ou autres activités du COSS.

Adhésion annuelle au COSS (Obligatoire) valable jusqu'au 30 septembre 2017 :  17 €

\* La licence fédérale (F.F.E.S.S.M.) est obligatoire. Fourniture de la Licence "enfant" FFESSM 8/11 ans \* :  27 €

Fourniture de la Licence "jeune" FFESSM 12/13 ans \* :  41 €

Licence handisport FFH (valable à partir du 01.10.2016) :  27 €

Accès aux activités en piscine et/ou formation \* :  67 €

Assurance facultative complémentaire (obligatoire pour les sorties club à l'étranger) :

Aucune  Loisir 1 : 20,10 €  Loisir 2 : 31,15 €  Loisir 3 : 54,30 €  Piscine : 11,60 €

Montant réglé par chèque, d'un total de :  à l'ordre du C.O.S.S.

Fait le :

Signature :

À :

"Je certifie avoir pris connaissance des règlements en vigueur en matière de pêche sous-marine, des statuts et règlements de la FFESSM et je m'engage à les respecter".

\*\* Le montant de l'inscription n'inclut pas les frais inhérents au passage de niveaux. Pour les niveaux 2, 3 et GP, la préparation à un niveau de plongeur est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS (voir au dos). La motivation du refus sera expliquée au candidat débouté.

Les informations contenues dans cette fiche sont susceptibles d'être utilisées par le club pour la réalisation d'un annuaire, d'un trombinoscope et d'une base de données informatique. L'annuaire pourra être diffusé aux membres pour un usage privé. En aucun cas, les informations ne seront concédées pour une utilisation en dehors du club. Néanmoins, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés, vous pouvez vous y opposer en le signalant par écrit auprès du Président du COSS. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification conformément aux directives de la C.N.I.L.

Vous autorisez l'utilisation de votre image pour la promotion de l'Association et pour la publication des photos sur le site internet [www.coss-balma.com](http://www.coss-balma.com)

**Vous ne serez inscrit au club qu'après validation par le bureau du COSS, conformément à ses statuts.**

Récupéré par :

Validation bureau par :

## Formations enfants au COSS

Les formations proposées au COSS sont faites par des encadrants bénévoles et ne comportent aucune obligation de résultat.

Le nombre de places de la section enfants est limité par la réglementation.

Les demandes d'adhésion sont classées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Les balmanais sont prioritaires jusqu'au 22 septembre 2016.

Les non balmanais sont enregistrés en liste d'attente jusqu'à cette date.

La demande d'adhésion est assujettie à l'acceptation par le bureau et l'équipe d'encadrement du COSS.

La motivation du refus sera expliquée au candidat refusé.

## Extrait de la liste des médecins fédéraux au 01.08.2014

### Liste non Exhaustive

( la liste complète est à votre disposition sur le site internet du CIR Pyrénées-Méditerranée de la FFESSM )

<http://www.ffessmpm.fr/la-federation/comite-pm/commission-medicale-et-prevention/item/869-liste-des-medecins-federaux-2014.html>

Dr <b>ALBAGNAC Pierre</b>	2 Chemin des Vignes	31850 Montrabé	<b>05 61 84 75 75</b>
Dr <b>CALVET Henri ORL</b>	14 avenue de Toulouse	31600 Muret	<b>05 34 46 37 10</b> <b>05 34 46 54 54</b>
Dr <b>DURRIEU J.Philippe ORL</b>	Clinique Ambroise Paré- 387 route de Saint Simon	31082 Toulouse Cedex 1	<b>05 61 50 16 67</b>
Dr <b>FAVAREL Jean</b>	1 Place de la Poste	31650 Saint-Orens	<b>05 61 39 80 32</b>
Dr <b>GALTIER Gérard</b>	1 rue Ingres	31700 Blagnac	<b>05 61 30 08 61</b>
Dr <b>GUILLE Jacques</b>	Cabinet médical Innopole- Bt Caducée	31670 Labège Innopole	<b>05 62 24 34 44</b>
Dr <b>ZENNARO Olivier ORL</b>	Clinique du Parc, 105 rue Achile Viadieu	31400 Toulouse	<b>05 61 36 68 88</b>

Pour ceux qui sont en possession de leur passeport de plongée, outre le certificat médical, veuillez le faire signer par le médecin dans la case prévue à cet effet (très pratique pour plonger hors club).

A défaut, garder un double de ce certificat.

ATTENTION : Prendre rendez-vous chez le médecin !

## Information sur les assurances :

Le Cabinet Lafont (AXA Assurances) est assureur officiel de la FFESSM depuis 1973.  
Le détail des garanties proposées aux plongeurs est disponible au club ou bien sur internet :

[www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com)

[http://cabinet-lafont.com/accueil/Tableau\\_garanties\\_2016-2017.pdf](http://cabinet-lafont.com/accueil/Tableau_garanties_2016-2017.pdf)

Il existe aussi les garanties TOP mais attention au plafonnement des garanties :

[http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie\\_Top\\_Ffessm.pdf](http://www.cabinet-lafont.com/accueil/Garantie_Top_Ffessm.pdf)